



SAINT GEORGES D'HURTIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 9
Présents : 7
Absents excusés : 2
Ont donné pouvoir : 1
Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-sept février à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Aurore COMBET.

Présents :

Mesdames Véronique VELASCO et Aurore COMBET et Messieurs Denis DURUISSEAUX, Jonathan SEMILLON, Yannick GERBAUD et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Madame Sandrine BUET et Monsieur Clément BERLIOZ.

Procurations :

Madame Sandrine BUET à Madame Véronique VELASCO.

En ouverture de cette dernière séance de Conseil Municipal de cette mandature, Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des élus qui se sont investis et qui ont ainsi activement participé durant 6 ans à la réalisation des projets dans la commune. Sandrine BUET n'a pu être présente ce soir et il a une pensée pour elle. Il souhaite remercier également tous les agents communaux qui participent au quotidien au bon fonctionnement de la commune.

Monsieur le Maire pense également à Daniel BOUVIER qui nous a quitté durant ce mandat ainsi qu'à Joselyne BOLLON qui a démissionné en 2025, l'un comme l'autre s'étant beaucoup investis pour la collectivité.

S'agissant du Conseil Municipal de ce soir, Monsieur le Maire indique que le rapport N°1 relatif à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2025 est reporté à un prochain Conseil Municipal. en effet, suite à une panne informatique des services du trésor public, il n'a pas été possible de nous communiquer les éléments financiers dans les délais.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2026-01 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – COMPTABILITE M57 ET M49

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que suite aux difficultés rencontrées par la DGFIP durant le mois de février, les Comptes Financiers Uniques (CFU) n'ont pas pu être approuvés. Ils devront donc être approuvés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le CGCT permet néanmoins d'effectuer une reprise anticipée des résultats de 2025 en l'absence de CFU. Monsieur le Maire présente donc au Conseil les résultats 2025 :

Budget Général :	fonctionnement	+ 26 491,68
	Investissement	+ 21 592,55
Budget annexe -assainissement :	fonctionnement	+ 12 037,18
	Investissement	- 5 194,61
Budget annexe « Grand Filon » :	fonctionnement	+ 3 113,63
	Investissement	- 2 090,30

Compte tenu des résultats 2025, et des résultats antérieurs, les résultats à affecter au BP 2026 sont les suivants :

Budget Général :	fonctionnement	+ 107 848,16
	Investissement	- 1 985,46
Budget annexe -assainissement :	fonctionnement	+ 678,14
	Investissement	- 6 319,71
Budget annexe « Grand Filon » :	fonctionnement	- 34 397,56
	Investissement	+ 43 068,93

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ces montants dans les budgets primitifs.

2026-02 – VOTE DES TAUX

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2025 mais indique que le montant des bases d'imposition prévisionnelles pour 2025 n'est pas connu à ce jour. Une discussion s'engage sur les deux hypothèses présentées de maintien ou d'augmentation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement sont toujours plus nombreuses et plus importantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Foncier Bâti 43.19%
- Foncier non Bâti 120.00%
- Taxe d'Habitation 17.26%

2026-03 – BUDGET PRIMITIF 2025 : PARTICIPATIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rapporte que le projet de BP 2026 tel qu'il est proposé aujourd'hui prévoit des participations au budgets annexes de la manière suivante :

- Budget assainissement : 14 241.72€
- Budget Grand Filon : 16 600.00€

Elle précise que la participation au budget du Grand Filon correspond pour 10 000€ à la participation annuelle versée chaque année et pour 5 000€ au reversement des loyers perçus par la commune suite à la mise en location de l'ancien appartement des stagiaires du Grand Filon. Une somme de 1 600€ est également prévue pour des dépenses de signalétique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les participations aux budgets annexes telles que proposées.

2026-04 – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de BP 2026 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	874 662.70 €	874 662.70 €	478 131.44 €	478 131.44 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	82 841.72 €	82 841.72 €	59 319.86€	59 319.86€
BUDGET ANNEXE GRAND FILON	136 208.56€	136 208.56€	45 442.93€	45 442.93€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets tels que présentés.

2026-05 – COMPTABILITE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT POUR 2026

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rapporte au Conseil Municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Une délibération est nécessaire pour cela au début de chaque exercice budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans ce cadre-là.

2026-06 – AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rappelle au Conseil Municipal que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrirait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2020, puis a fait l'objet d'un avenant pour la prolonger.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant tel que proposé.

2026-07 – PERSONNEL DU GRAND FILON

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET présente au Conseil Municipal les propositions d'emplois transmises par la Directrice du Grand Filon pour la saison 2026, emplois qu'il est nécessaire de créer.

Elle rappelle que par délibération du 12/12/2025, la création de l'emploi de directrice ainsi que de 2 emplois de vacataires avait déjà été approuvée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création de 2 emplois contractuels saisonniers du 01/04/2026 au 31/12/2026 inclus à temps non complet (17.5h hebdo).
- Décide la création d'un emploi contractuel saisonnier du 01/04/2026 au 31/12/2026 inclus à temps complet.
- Décide le recrutement de 7 agents vacataires en charge de l'accueil et du guidage au site minier du Grand Filon durant la période du 01/04/2026 au 31/12/2026 inclus.

Monsieur le Maire indique que compte tenu des contraintes budgétaires, il a été demandé à la Directrice du Grand Filon de réduire de manière importante les dépenses de personnel (volume horaire).

2026-08 – VENTE DE LOTS DE BOIS

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rapporte au Conseil les propositions de vente de lots de bois de chauffage au titre de l'année 2026.

LOT	LIEU	TYPE DE BOIS	COMMISSIONNAIRE RETENU	PRIX PROPOSE
LOT N°1	LES VOUTES ET LE VERNET	ARBRES DERACINES	BAPTISTE BONFILS	80.00 €
LOT N°2	LA CHAISAZ	ARBRES ABATTUS	JULIE HUEBER,	40.00€
LOT N°3	PLAN MAS	COUPE SANITAIRE	GUILLAUME NANTAS	60.00 €
TOTAL				180.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la vente des lots de bois de chauffage telle que mentionnée ci-dessus pour un montant total de 180.00€.

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL – INFORMATION SANS VOTE

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rapporte au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour le fonctionnement de la bibliothèque intercommunale.

Elle indique que le fonctionnement de la bibliothèque est intégralement assuré depuis sa création par des bénévoles motivés et impliqués, mais que le manque de disponibilité des bénévoles d'une part et à la lourdeur de la gestion administrative qui s'impose à cette structure d'autre part pose problème.

Il est rappelé que les bénévoles de la bibliothèque assurent également l'accueil des enfants de l'école intercommunale, ce qui représente une part importante de l'activité de la structure.

Après plusieurs réunions organisées avec les bénévoles qui ont permis d'effectuer un état des lieux, il est proposé qu'un agent administratif du secrétariat de mairie participe à la gestion administrative de la bibliothèque pour un volume horaire estimé à 2h/semaine. Cette proposition reste à l'étude, notamment pour définir les périodes éventuellement non concernées (fermeture de la bibliothèque, vacances, etc...). L'accord et la participation des autres communes impliquées dans cette bibliothèque (SAINT ALBAN D'HURTIERES et SAINT PIERRE DE BELLEVILLE) est également attendu.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE 20 000V – INFORMATION SANS VOTE

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX informe le Conseil Municipal que le projet d'enfouissement de la ligne 20 000V par ENEDIS entre dans sa phase concrète.

Il rappelle que ce projet, à l'initiative d'ENEDIS, prévoit l'enfouissement de la ligne 20 000V alimentant la commune depuis La Pouille afin de supprimer au maximum les coupures de courant dues aux intempéries et au manque d'entretien par leur propriétaire des parcelles traversées.

Ces travaux ont été récemment confiés au groupement d'entreprises GRAMARI/SOBECA au terme de la consultation lancée par ENEDIS.

Le tracé définitif a été validé et empruntera le chemin des traineurs jusqu'au carrefour de la Chaisaz puis la route départementale jusqu'au chef-lieu.

Des travaux seront également effectués sur la route de Froide Fontaine et la route du Plan du Bourg, du carrefour du Pichet jusqu'au Plan du Bourg afin d'alimenter le futur champ photovoltaïque.

Le démarrage des travaux est prévu dans les prochains jours sur la partie basse de la commune, n'engendrant pas de difficulté de circulation immédiatement.

Dans un second temps, la circulation sur la route départementale sera impactée.

Une réunion publique sera organisée en présence d'ENEDIS et des entreprises retenues le **jeudi 02 avril 2026 à 18h00** à la salle des fêtes afin de présenter le projet plus en détail et de répondre à toutes les questions des habitants et des usagers.

Une discussion s'engage sur la nature des travaux et l'impact pour les usagers.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

QUESTIONS DU PUBLIC

NEANT.

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 27 février 2026.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 23 mars 2026.

Le Maire

André BRUNET



la secrétaire de séance

Aurore COMBET